



Rapport annuel 2021



DFJC Département de la formation
de la jeunesse et de la culture
DGEJ Direction générale de
l'enfance et de la jeunesse

Le mot de la directrice générale

2021 a mis les jeunes à rude épreuve. La pandémie de COVID-19 a particulièrement affecté la santé mentale des adolescentes et adolescents. Celles et ceux qui n'allaient déjà pas bien se sont retrouvés dans une situation d'isolement social et ont souvent connu des décrochages de l'école ou de leur formation. Les familles en difficulté ont parfois vu leur situation se détériorer.

Par contrecoup, les professionnel-le-s de l'enfance et de la jeunesse aussi ont subi l'impact de la pandémie. Face à l'augmentation des situations de jeunes en difficulté et à une saturation inédite des places dans les institutions, la DGEJ a rapidement dû mettre sur pied des renforts et recruter du personnel additionnel. Un foyer supplémentaire d'urgence, destiné à accueillir des enfants ayant besoin de protection, a ouvert durant l'été et les mesures ambulatoires d'accompagnement à domicile ont été renforcées pour les situations très délicates dès le printemps.

En mars, alors que le moral des jeunes semblait au plus bas, la DGEJ a lancé un appel à projets visant à permettre aux jeunes de se ressourcer. Au total, 89 demandes sont parvenues à la DGEJ. Après examen, **37 projets ont été soutenus financièrement** et ont pu ainsi être réalisés par des groupes de jeunes, des communes ou des associations de quartier. Festival de musique, espaces de parole, ateliers de gestion des émotions et de nombreuses autres activités ont ainsi vu le jour et permis aux jeunes d'exprimer leur créativité et de renouer des liens sociaux, mis à mal par la pandémie.

La DGEJ a aussi coordonné le plan d'action pour la santé mentale des jeunes, porté conjointement par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, et par le Département de la santé et de l'action sociale. Quinze mesures ont permis de renforcer les structures existantes de la prévention jusqu'à la prise en charge médicale, en passant par le repérage et l'intervention précoce en milieu scolaire.

Les conséquences de la pandémie se feront encore probablement sentir durant les mois à venir. Le personnel de la DGEJ a fait preuve d'une grande flexibilité, notamment en remplaçant les absents au pied levé et en venant en renfort aux offices surchargés. Cela nous a permis de garantir notre mission: soutenir les jeunes de ce canton et protéger les enfants en danger dans leur développement.

Manon Schick
Directrice générale de l'enfance
et de la jeunesse du canton de Vaud

Droits de l'enfant : la Suisse sous la loupe de l'ONU

En septembre 2021, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a publié ses recommandations à la Suisse. Le comité relève en particulier que la Suisse a besoin d'un plan d'action pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des enfants, notamment la violence sexuelle sur Internet, et il exige également de notre pays des mesures contre le harcèlement sur les réseaux sociaux.



Les jeunes ont fait preuve de créativité pour dépasser la pandémie

Les jeunes de 16 à 25 ans ont subi la pandémie de plein fouet: plus d'espaces d'échanges entre pairs, plus de liens sociaux, des activités sportives ou récréatives très réduites. Face à ce constat inquiétant, la DGEJ a décidé d'apporter des réponses rapides aux besoins des jeunes.

Des aides financières extraordinaires ont été débloquées en mars 2021 dans le cadre de deux appels à projets, l'un à destination des professionnel-le-s et l'autre pour des actions portées directement par des groupes de jeunes.

Au total, 89 demandes d'aides financières sont parvenues à la DGEJ. Après examen, 37 projets ont été soutenus, dont 9 portés par des jeunes. Les montants attribués variaient entre 900 et 11'000 francs par projet. Le montant total des subventions s'élève à près de 160'000 francs.



Les activités subventionnées ont couvert un large éventail de domaines tels que l'animation socioculturelle, des activités artistiques et sportives ou encore de promotion de la santé. Par exemple, le projet «Laisse pas traîner ton (co)vide» à Payerne, qui avait pour but d'offrir des espaces de jeux, de création artistique, d'études, de parole et de rencontres, encadrés par des professionnels du travail social de proximité ont investi et aménagé la grande halle de Payerne pour l'occasion.

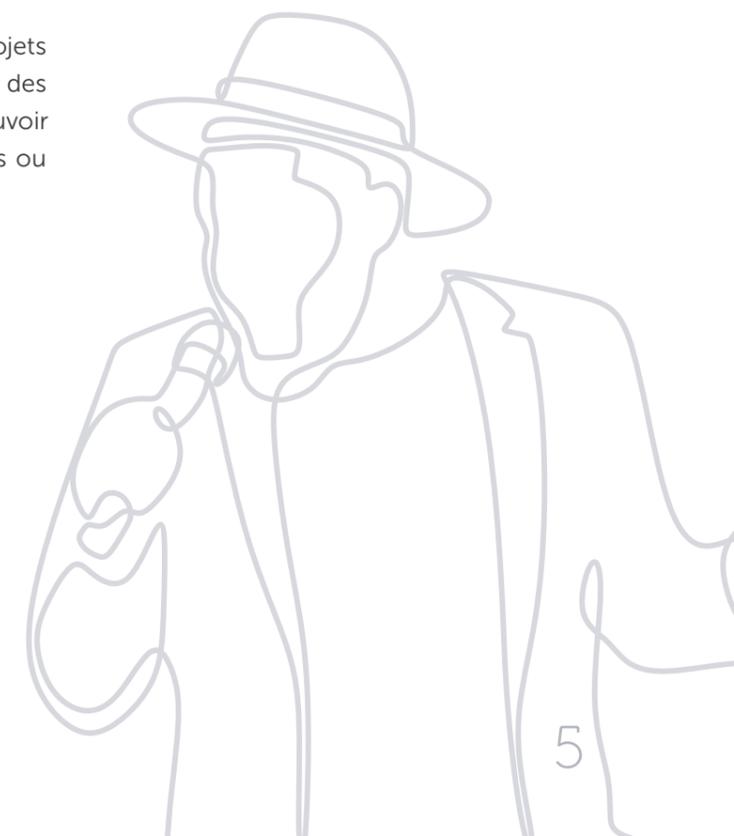
Autre exemple, une association de jeunes a organisé un festival de musique gratuit en juillet 2021 intitulé «Burning virus», avec des groupes de la région, au bord du lac à Cully, de façon à «brûler le virus».

Les travailleuses sociales de proximité (EJED) de Chavornay ont créé un lieu de rencontre en plein air, nommé «Effet mer», avec notamment une cabane en bois pour permettre aux jeunes de se ressourcer. Une dizaine de journées ont été organisées pour les jeunes avec différentes activités, telles qu'un atelier graffiti ou une initiation au mixage.

La subvention exceptionnelle de la DGEJ à ces projets a ainsi permis de donner une impulsion et de tester des activités et, dans certains cas, les activités vont pouvoir être renouvelées grâce au soutien des communes ou d'autres partenaires.

36'410 journées d'activités extrascolaires

Les mesures sanitaires contre le COVID-19 ont eu un impact important sur les jeunes. Pour permettre aux enfants et aux jeunes de se ressourcer, la DGEJ a soutenu les organisateurs de camps et d'activités extrascolaires, durant les vacances de Pâques et l'été 2021. Plus de 36'000 journées d'activités ont ainsi été soutenues financièrement, ce qui a permis aux jeunes de bénéficier d'espaces de socialisation et d'activités ludiques et socio-éducatives, malgré la pandémie.



Agir contre la précarité menstruelle

20 francs de plus pour les filles

Le Conseil des jeunes de la DGEJ a proposé à la direction d'augmenter de 20 francs le montant d'argent de poche mensuel versé aux jeunes filles placées en foyer. Ces jeunes ont en effet constaté que les coûts pour l'achat de protections hygiéniques représentent un montant important et qu'ils sont à la charge des jeunes filles, en particulier si celles-ci ne sont pas scolarisées dans des établissements qui mettent gratuitement à disposition des produits menstruels. La direction de la DGEJ a remercié le Conseil des jeunes de cette proposition et a validé ce montant supplémentaire versé aux jeunes filles, dès l'âge de 12 ans, quand elles sont hébergées dans des institutions.

Interpellé par les recherches récentes sur la précarité menstruelle et conscient qu'il s'agit d'un thème de santé publique important, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a initié en 2021 un projet pilote de mise à disposition gratuite de produits menstruels en libre accès.

Ce projet, validé par les députées et députés du Grand Conseil, vise à diminuer les effets de la précarité menstruelle définie comme le manque d'accès des jeunes filles réglées aux protections hygiéniques, essentiellement pour des motifs économiques.

Dans la première phase d'expérimentation, des distributeurs ont été placés dans les toilettes de 52 établissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire. Le projet pilote vise à évaluer les besoins pour la généralisation à l'ensemble des établissements, mais aussi à briser le tabou des règles, au travers d'actions de sensibilisation et de prévention autour d'objectifs d'égalité entre femmes et hommes.

Je trouve que c'est trop tabou et qu'une fille qui a ses règles devrait pouvoir dire librement qu'elle doit changer sa serviette ou qu'elle a mal ou qu'elle a une tache sans avoir à subir de moqueries.

Fille de 14 ans, scolarisée en 10^e année

L'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) – unité rattachée à la DGEJ – porte ce projet pilote, car il concerne des enjeux importants de santé et de prévention. Cette unité a récolté des premières données au travers d'un questionnaire auquel ont répondu plus de 13'000 élèves de 42 établissements, de l'école obligatoire au gymnase en passant par l'école professionnelle.

Les résultats montrent qu'un tabou sur les règles existe toujours dans cette génération pour une grande partie des élèves: la moitié des élèves (52%) trouve que les règles sont encore un sujet tabou aujourd'hui. Par ailleurs, 30% des élèves rapportent entendre parfois à souvent des moqueries sur les règles à l'école.

Une majorité d'élèves (90%) trouve nécessaire d'avoir des distributeurs de protections périodiques dans leur école. Par ailleurs, 3 élèves menstruées sur 4 (74%) rapportent s'être déjà retrouvées en manque de protection périodique alors qu'elles étaient à l'école.

De plus, 68% des personnes menstruées indiquent qu'il leur est arrivé de renoncer à changer de protection aussi souvent que nécessaire, par manque de protection sur soi (80%), par gêne d'aller aux toilettes en transportant sa protection périodique (34%) ou pour des raisons économiques (6%). Cela montre le besoin de tels dispositifs dans les écoles.

Le projet pilote sera évalué en 2022, au travers d'un nouveau questionnaire et d'une évaluation de l'utilisation des protections hygiéniques gratuites.



12 % d'enfants placés

De façon à protéger les enfants contre la maltraitance ou la négligence de leurs parents, la DGEJ peut être amenée à placer des enfants hors de leur milieu familial, le plus souvent dans une institution ou dans une famille d'accueil. Ce ne sont que 12 % des enfants suivis par la DGEJ qui sont placés et hébergés hors de leur famille. La grande majorité des enfants bénéficient d'un soutien ambulatoire, soit à domicile, soit dans une institution, par exemple dans le cadre d'un accueil de jour.

Toujours plus d'enfants en besoin de protection

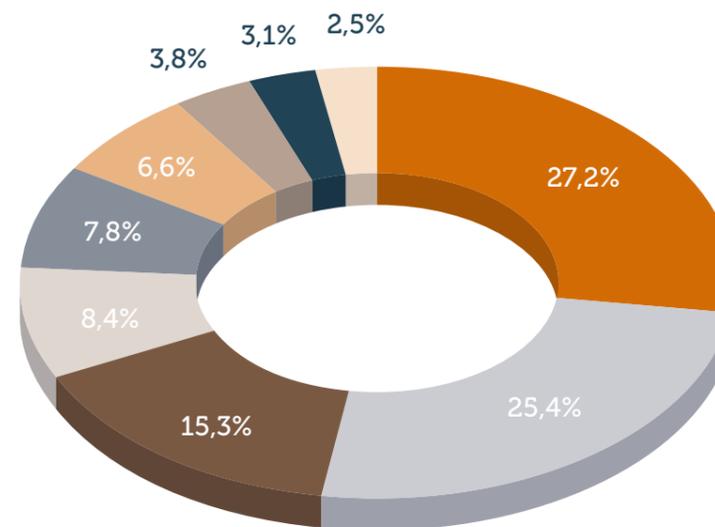
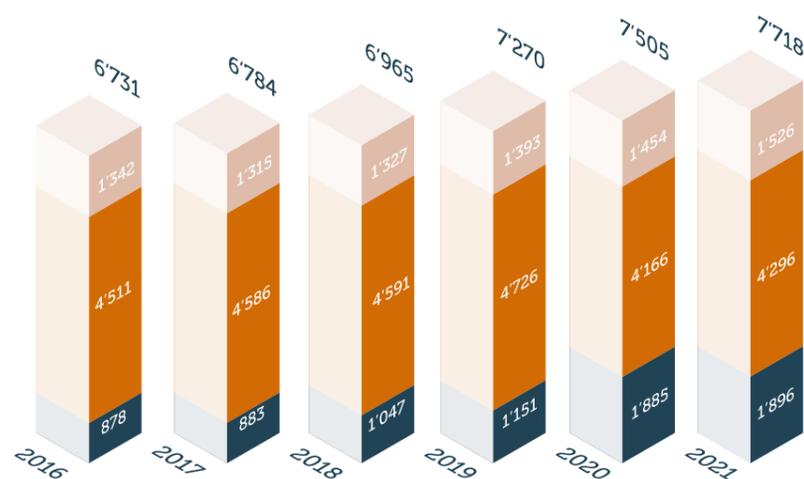
Le nombre d'enfants suivis par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse a une nouvelle fois augmenté, pour atteindre le chiffre record de 7718 enfants en 2021.

Ce chiffre était encore inférieur à 7000 enfants jusqu'en 2018. Il s'agit de toutes les interventions socio-éducatives de la DGEJ, par exemple d'un placement avec un mandat de la justice, d'une mesure ambulatoire sans mandat judiciaire, d'une demande d'aide d'un parent ou d'une enquête dans le cadre d'un divorce.

Parmi les nouvelles situations signalées à la DGEJ, les principaux motifs en 2021 étaient en premier lieu la **violence domestique** (27% contre 30% en 2020), puis l'exposition des enfants aux **négligences et carences** de l'encadrement parental à leur égard (25% contre 27% en 2020). Ce sont toujours principalement les instances professionnelles qui signalent à la DGEJ des enfants en danger dans leur développement: la police, les médecins ou l'école.

Répartition des mineurs par âges (préscolaire, scolarité obligatoire et postobligatoire)

- 0 - 6 ans
- 7 - 15 ans
- 16 ans et +



Répartition des nouvelles situations annoncées en 2021, par motif

- Violence domestique
- Négligences - carences
- Mauvais traitement physique
- Mise en danger du mineur par lui-même
- Problèmes de droit de visite
- Circonstance entravant la capacité parentale
- Mauvais traitement psychique
- Acte d'ordre sexuel
- Difficultés éducatives

3033 situations annoncées

Plus de 3000 nouvelles situations ont été annoncées à la DGEJ en 2021. Un chiffre en légère hausse par rapport à l'année précédente (2809 situations annoncées en 2020). Dès la réception d'une nouvelle situation, la DGEJ procède à son évaluation. Ainsi en 2021, sur les 3033 situations annoncées, 2328 situations ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier et à une action socio-éducative en faveur des mineurs et de leur famille en difficulté, soit 76% des situations annoncées.

386 appréciations pénales

En 2021, la DGEJ a procédé à l'appréciation de 386 situations pour lesquelles les faits semblaient pouvoir être constitutifs d'une infraction pénale. Après évaluation, 232 de ces situations ont finalement fait l'objet d'une dénonciation à l'autorité pénale, un chiffre stable par rapport à l'année précédente. Les principales infractions dénoncées sont des voies de faits (36 %), c'est-à-dire des gifles ou des coups contre des enfants, des lésions corporelles simples, par exemple des contusions, des bleus ou des fractures (29 %), ou encore pour des infractions contre l'intégrité sexuelle (11%). A noter que les dénonciations concernent souvent plusieurs infractions.

Un plan d'action pour la santé mentale des jeunes

Troubles anxieux, phobie et décrochage scolaire, mésusage des écrans et augmentation des états dépressifs pouvant mener à des crises suicidaires, ce sont quelques-unes des problématiques qui ont fortement touché les jeunes et les enfants durant la période de pandémie.

Le site ciao.ch a par exemple observé une augmentation de plus de 45% des messages suicidaires entre le premier trimestre 2020 et le premier trimestre 2021. La pandémie a aussi accru de manière notable les demandes de prestations auprès des psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire pour faire face à ces divers maux.

Sur impulsion des conseillères d'Etat Cesla Amarelle et Rebecca Ruiz, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse a dressé une liste de constats et a co-piloté avec la Direction de la santé un plan d'action composé de quinze mesures, pour un montant de 5 millions de francs en 2021.

Les fonds débloqués par le canton ont notamment permis de financer la promotion de la santé en milieu scolaire, en particulier la gestion du stress, de renforcer la présence des infirmières scolaires et des médiateurs pour répondre aux demandes des enfants et des jeunes, et de mettre en place des appuis scolaires pour les élèves en décrochage.

Un volet important concerne aussi la prévention des risques suicidaires, avec la généralisation d'une campagne déployée par l'association «Stop suicide», ou l'extension des prestations du site ciao.ch aux jeunes adultes jusqu'à 25 ans, via le site ontecoute.ch. Ce site offre la possibilité aux jeunes de poser des questions de façon anonyme ou d'échanger sur leurs préoccupations dans un forum.

Le Conseil d'Etat a accepté la prolongation sur 2022 des mesures du plan d'action pour la santé mentale des jeunes.

La Commission de jeunes fête ses 10 ans

Créée en 2011, la Commission de jeunes du canton de Vaud réunit 25 jeunes entre 14 et 18 ans. Pour célébrer ce dixième anniversaire, un film retrace, au travers des témoignages d'anciens membres, les prises de position adressées au Conseil d'Etat, les compétences développées et les nombreuses expériences vécues.

Quelques thèmes traités par les jeunes: l'enseignement obligatoire, la mobilité, le surendettement, l'éducation sexuelle, le climat, les discriminations, ou encore l'impact des mesures contre le COVID-19.

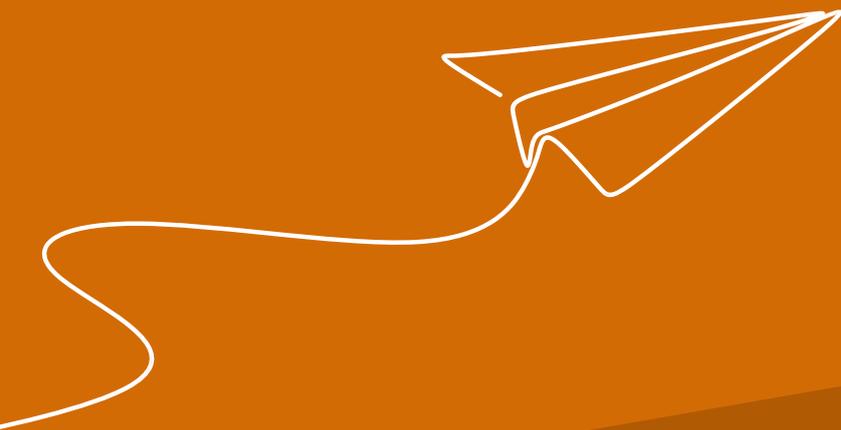
Nathan Pidoux, membre de la Commission de jeunes du canton de Vaud, a fait partie de la délégation de jeunes qui s'est exprimée devant le Comité des droits de l'enfant à l'ONU en juin 2021. Pour la première fois, un rapport présentait le point de vue des enfants et des jeunes sur les conditions dans lesquelles ils grandissent et sur la réalisation de leurs droits. «C'était une expérience incroyable! Je me suis senti privilégié de pouvoir représenter les enfants suisses devant un comité des Nations unies», a témoigné Nathan Pidoux, âgé de 17 ans.



284 collaboratrices et collaborateurs

La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) offre aux enfants et aux familles du canton une aide et un accompagnement professionnels qui s'inscrivent dans les missions de participation, prévention et protection.

La DGEJ compte aujourd'hui 284 collaboratrices et collaborateurs (pour un équivalent temps plein de 230.25 postes). Ces personnes travaillent comme assistantes sociales et assistants sociaux en protection des mineurs, comme chargé-e-s d'évaluation des milieux d'accueil (placements familiaux, institutions et familles adoptantes) ou comme responsables de mandats d'évaluation lors de divorces. Elles sont soutenues par du personnel administratif, financier, juridique ou de support.



DFJC Département de la formation
de la jeunesse et de la culture
DGEJ Direction générale de
l'enfance et de la jeunesse

Av. de Longemalle 1
1020 Renens

Tél. 021 316 53 53
info.dgej@vd.ch
www.vd.ch/dgej